

La collaboration dans le domaine de la politique énergétique

Autor(en): **Zimmermann, Nicole**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Energie extra**

Band (Jahr): - **(2000)**

Heft 5

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-642626>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La collaboration dans le domaine de la politique énergétique

L'année écoulée a vu une intense collaboration entre la Confédération et les cantons. Elle a surtout porté sur l'élaboration du programme subséquent d'Énergie 2000 (Suisse-Energie), sur l'harmonisation du programme relatif aux bâtiments et sur les contributions globales que les cantons utiliseront pour leurs propres programmes d'encouragement.

Dans le cadre de Suisse-Energie, on verra – premièrement – un soutien accru de la Confédération à MINERGIE. Deuxièmement, dans un souci d'efficacité, diverses activités ont été fusionnées: celles du Forum Consommation d'énergie des bâtiments cantonaux, de la section Hôpitaux d'Énergie 2000 et de la section Gros consommateurs de la Confédération. Troisièmement, toutes les activités relatives aux communes seront regroupées dans un programme intitulé «SuisseEnergie pour les communes».

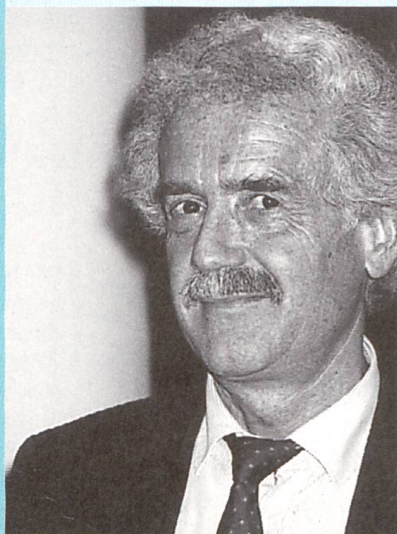
La Confédération et les cantons collaborent très étroitement, notamment par l'intervention directe des cantons au niveau de la direction de la section Collectivités publiques et Bâtiment et par leur participation au groupe de direction de SuisseEnergie pour les communes.

L'Office fédéral de l'énergie continuera de promouvoir une collaboration accrue, que ce soit par ses visites aux cantons ou en participant aux Conférences des directeurs et des services cantonaux de l'énergie.

Nicole Zimmermann
Cheffe de section
Office fédéral de l'énergie

Cantons et Privés	2
Pour passer l'hiver en douceur	4
L'énergie dans la cité	6
Manifestations	8

Informations
sur la votation:
[www.admin.ch/
ofen/avenir](http://www.admin.ch/ofen/avenir)



Hans Luzius Schmid

Directeur suppléant de l'OFEN et
Chef du programme Energie 2000

«Au début de l'an prochain, le programme Energie 2000 sera relayé par le programme subséquent SuisseEnergie»

Le Non aux redevances énergétiques n'est pas un Non à la politique énergétique

Lors du scrutin du 24 septembre, le peuple a refusé les trois articles énergétiques qui lui étaient soumis. Ce désaveu des instruments que sont des redevances pour les énergies renouvelables et l'environnement, n'exclut pas une politique énergétique active, tant au niveau de la Confédération que des cantons. En effet, ceux-ci comme celle-là souhaitent que l'approvisionnement énergétique soit, à long terme, durable. Or seule une politique énergétique renforcée peut nous permettre d'atteindre cet objectif et, surtout, de respecter nos engagements internationaux en matière climatique.

Au début de l'an prochain, le programme Energie 2000 sera relayé par le programme subséquent SuisseEnergie qui s'inspirera des expériences et des structures de son prédécesseur.

Il privilégiera tout particulièrement les mesures volontaires déjà popularisées par Energie 2000, en recourant à des agences énergétiques et à des conventions avec les gros consommateurs, comme le prévoient la loi sur l'énergie d'une part et la loi sur le CO₂ d'autre part. Sont concernés en priorité les milieux économiques qui se sont élevés majoritairement contre les redevances. Ils seront tenus d'obtenir les résultats supérieurs qu'ils exigent et devront, pour cela, compter sur leurs agences.

En outre, il s'agira de renforcer les prescriptions fédérales et cantonales sur la consommation d'énergie des appareils, des véhicules et des bâtiments, ainsi que d'exploiter – en 2004 au plus tôt – une taxe sur le CO₂. Au cours de leur campagne de dénigrement, les opposants aux articles énergétiques n'ont cessé de se référer à cette taxe. Sans les mesures supplémentaires que nous avons citées – si l'on en croit les expériences d'Énergie 2000 et la nouvelle donne des perspectives énergétiques –, nous ne pourrions pas remplir nos engagements internationaux ni atteindre nos objectifs en matière d'émissions de CO₂. H.L.S.